



# Association de quartier

## Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 avril 2026 à 19 heures 30 à l'aula de l'école de Bois-Gourmand

### 1. Bienvenue et présences

Le Président, M. Robert ZOELLS, remercie les membres présents. Il salue la présence de Mme Aline TAGLIABUE Conseillère administrative de notre commune et de M. Joël JOUSSON, Conseiller municipal et membre de notre association. Il cite M. Christian ROBERT qui n'a pas pu être présent ce soir et remercie les membres excusés qu'il énumère, entre autres un représentant de la Fondation Immobilière qui avait été invité pour nous communiquer des informations sur la densification immobilière que notre commune subit et qui a décliné cette invitation, préférant rencontrer notre comité dans un cercle plus restreint.

Il annonce 17 ménages représentés et 25 personnes présentes.

Le Président demande s'il y a des commentaires, objections sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

### 2. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2025

L'ordre du jour ainsi que le PV de l'Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2025 sont approuvés à l'unanimité. Le Président remercie Mme Danièle RIZZO, secrétaire, pour sa prise du procès-verbal.

### 3. Rapport du Président

Le Président rappelle la composition du comité et nomme M. Benedikt CORDT-MOELLER, excusé ce soir et M. Serge LUISIER, tous deux membres et vérificateurs des comptes de notre Association. Il cite M. Julien WEGMÜLLER qui est d'accord de rejoindre le comité et qui sera présenté lors du vote pour la composition du comité.

Il salue et remercie M. Olivier KUNZLER qui apporte une aide précieuse à notre association en ayant créé et en gérant notre site internet.

Notre comité s'est réuni à 5 reprises en plus de l'AG du mois d'avril 2025.

Il a représenté notre Association à diverses réunions et présentations ainsi qu'aux assemblées générales des associations de quartier de la commune. Le comité a également été représenté à l'assemblée de l'Association Pic-Vert, ce qui permet d'avoir des informations sur l'évolution de la zone villas.

Le Président remercie le Conseil administratif qui nous reçoit périodiquement pour faire le point sur les différents dossiers.

Durant cette année, plusieurs dossiers ont occupé le comité, à savoir :

- **Procédure d'autorisation de construire concernant les aménagements de la ligne de 49**  
Le Président rappelle brièvement le contexte de la votation et le résultat qui avait été très serré avec 85 voix seulement d'écart. Suite à la parution de l'autorisation susmentionnée parue dans la FAO, le comité a envoyé un courrier à la Mairie pour s'assurer qu'aucuns travaux ne commenceront sur les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand tant que tout n'est pas résolu à Troinex. Courrier auquel la Mairie a répondu positivement.
- **Aménagement de l'intersection Route du Stand-de-Veyrier / Route de Veyrier / Route Antoine-Martin**  
Ayant fait le constat, comme bon nombre d'usagers, que le trafic était plus fluide depuis la mise en place d'un giratoire, notre comité a envoyé un courrier au Département de la santé et des mobilités (DSM) pour demander de pérenniser cet aménagement. La réponse de M. Pierre MAUDET a été négative. Il explique la nécessité de réguler le trafic par des feux en vue du passage du BHNS (Bus à haut niveau de service) et également pour garantir une sécurisation des piétons et cyclistes. Cette installation se fera courant mai.
- **Installation pour infiltration et pompage des eaux pluviales en zone maraîchère**  
Suite à la parution de la demande d'autorisation de construire pour cette installation route des Tournettes 100, un courrier d'observations a été envoyé à l'Office des autorisations de construire pour s'opposer au plan d'utilisation du sol qui permet d'implanter des serres et les installations nécessaires. Malheureusement, rien ne peut être fait, en effet M. Cudet, qui dirige les Serres des Marais, a l'autorisation nécessaire pour réaliser ces constructions, même si elles impactent fortement le paysage.
- **Demande d'autorisation de construire DD/338801/1 Route de l'Uche 1**  
Suite au décès du propriétaire M. Allanic, l'hoirie a décidé de faire une opération immobilière. Nous avons écrit un courrier d'opposition et de remarques et le Conseil municipal a également émis certaines conditions. À la suite de cela, les architectes ont remanié le projet en y apportant quelques améliorations, projet qui a été accepté à la majorité par le Conseil municipal. Dans notre courrier, nous demandions au Département une vision d'ensemble pour le quartier étant donné qu'il y a également un projet en cours à Tricouni et un projet à venir sur la parcelle appartenant à la famille Schenk-Gottret. Le Président passe la parole à M. WEGMÜLLER qui a suivi de près ce dossier étant lui-même riverain et qui énumère les quelques modifications apportées dans la deuxième version du projet.
- **Procédure de modification de zone concernant Tricouni. Projet de loi N°13525**  
La principale crainte du comité est que le déclassement de zone 4B en zone 3 à Tricouni demandé par la Caisse de pension de la Migros ouvre la voie à la surélévation des immeubles voisins appartenant à la famille Burger, ainsi qu'à une pression pour le déclassement de la zone agricole attenante. Actuellement, le projet semble à l'arrêt. Le Président relève que le point positif de ce projet est la création d'un parking souterrain.  
  
Un membre demande si les terrains de la Route de l'Uche 1 sont en zone 5. Mme Aline TAGLIABUE répond affirmativement, mais précise que, même s'il y a des exigences de coefficient de pleine terre, si la superficie dépasse les 5'000 m<sup>2</sup>, une densification plus

importante est possible. Mme TAGLIABUE explique que le seul point sur lequel la commune peut se prononcer est cette dérogation. Dans ce cas, les voix étaient très partagées.

S'en suit une discussion sur les dérogations possibles et les contraintes imposées d'utilisation des sols, d'obligation de pourcentage de pleine terre. Mme TAGLIABUE explique que la Commune a un pouvoir de décision limité.

Un membre exprime son regret que le Conseil municipal ait voté pour la dérogation demandée pour ce projet, alors qu'il aurait été possible de mieux négocier. Mme TAGLIABUE répond qu'effectivement les votes ont été très serrés et que les groupes Veyrier Ensemble et Verts Libéraux auraient voulu que ce dossier soit renvoyé en commission.

Le Président remercie l'assemblée et passe la parole au Trésorier.

#### 4. Rapport du Trésorier

M. Patrick HAERING présente les comptes pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Nous avons commencé l'année 2025 avec un effectif de 117 foyers membres et nous avons terminé l'exercice avec 119 foyers membres. Durant l'année, nous avons enregistré 7 adhésions et 5 sorties dont 4 démissions et une radiation suite à un départ à l'étranger non annoncé.

La commune de Veyrier a renouvelé sa subvention annuelle de CHF 500.-, l'Association l'en remercie chaleureusement.

Le montant total des cotisations encaissées s'est élevé à CHF 4'025.- (115x35.-). En 2024, nous avons encaissé CHF 4'270.- dont CHF 280.- concernaient l'exercice 2023.

Il remercie les membres qui ont payé plus que le montant de la cotisation. Les surplus ont été attribués à la rubrique « Dons membres » du compte de résultats.

Un poste « Soutien associatif » a été ouvert et utilisé pour comptabiliser les dons que nous serons amenés à effectuer pour soutenir des actions d'autres associations.

Un poste « Créanciers » de CHF 2'867.10 a été ouvert pour comptabiliser une facture datée de décembre 2025 de l'Étude d'avocats de notre Président, M. Robert ZOELLS, pour les prestations de ses collaborateurs, reçue le 26 janvier 2026. Elle concerne le courrier d'opposition au projet de la Route de l'Uche daté du 27 juin 2025 envoyé au Département du territoire du canton de Genève.

Le Président précise que, s'agissant de ses propres prestations, il intervient toujours à titre gracieux.

Le résultat final fait apparaître un petit bénéfice de CHF 146.05. La fortune de notre Association passe ainsi de CHF 23'895.04 à CHF 24'041.09.

Rapport fait le 16 avril 2026.

Le Président remercie le trésorier pour son rapport et donne la parole aux vérificateurs des comptes.

#### 5. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes ont rencontré le trésorier le 15 avril 2026 et ont procédé à la vérification des comptes. M. Serge LUISIER procède à la lecture du rapport établi avec M. Benedikt CORDT-MOELLER.

Il déclare que les comptes sont conformes à la loi et propose à l'assemblée d'approuver les comptes au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au comité.

## 6. Discussion et vote sur les rapports et les comptes 2025

### Décharge du comité

Le Président remercie les vérificateurs des comptes qui ont fait un travail considérable en collaboration avec le trésorier et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Il met aux voix les rapports ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 2025. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Décharge au comité pour son activité durant l'exercice clos au 31 décembre 2025 est donnée à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée pour sa confiance et les vérificateurs pour leur travail.

## 7. Fixation de la cotisation pour l'année 2026

Le Président passe la parole au trésorier, M. Patrick HAERING, qui propose de maintenir la cotisation à CHF 35.- par foyer.

La proposition de maintenir la cotisation à CHF 35.- est acceptée à l'unanimité.

## 8. Elections statutaires

M. Robert ZOELLS précise que le comité ayant été élu pour une période de deux ans en 2024, il y a lieu de procéder aux élections du comité cette année conformément aux articles 6 et 7 des Statuts.

Il informe que le comité est d'accord de se représenter et que M. Julien WEGMÜLLER se propose de le rejoindre. Tous sont élus à l'unanimité.

M. Benedikt CORDT-MOLLER ne désirant pas renouveler sa candidature en tant que vérificateur des comptes, le Président demande à l'assemblée qui serait d'accord reprendre ce mandat. Mme Gina REYMOND accepte de se joindre à M. Serge LUISIER pour ce mandat de vérificateur des comptes pour l'exercice 2026. Le Président remercie les vérificateurs des comptes.

Les vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance et passe la parole à Mme Aline TAGLIABUE.

## 9. Divers et questions

Mme Aline TAGLIABUE confirme que le projet du bus 49 est en attente car il y a toujours des recours en cours à Troinex.

Concernant le giratoire du Stand-de-tir, elle informe que la commune est également intervenue, ainsi que d'autres associations, pour demander son maintien, malheureusement sans succès. Elle attend de voir comment fonctionnera ce projet de feux intelligents et de robinet sans trop y croire.

Par contre, elle va insister pour le maintien du passage de la ligne de bus 20 sur la route de Veyrier. L'OCT (Office cantonal des transports), lui, projette de faire passer ce bus sur la route du Pas-de-l'Échelle dès que le BHNS (Bus à haut niveau de service) sera mis en service sur la route de Veyrier. Mme TAGLIABUE regrette que le pouvoir de la commune par rapport à certains sujets soit un peu compliqué et très limité.

Concernant le projet de la route de l'Uche, Mme TAGLIABUE rappelle que dans le PDCom (Plan Directeur Communal), cette parcelle devait être construite à l'horizon 2033. Le groupe Veyrier Ensemble est très sensible à ce dossier et très inquiet, car la densification sur la commune est excessive du fait que bon nombre de villas sont remplacées par des habitats groupés et que la

couronne villageoise se densifie trop vite. Elle trouve que Veyrier a déjà beaucoup donné pour ce qui est de la densification et risque de manquer, par exemple, de place dans les écoles.

Elle ajoute que la commune attend depuis 5 ans une autorisation de changement de zone pour pouvoir construire, entre autres, une crèche sur le terrain attenant au terrain de foot, dernier terrain appartenant à la commune.

La mobilité ne l'inquiète pas, car elle constate un changement des habitudes de mobilité. De plus en plus de gens se déplacent à vélo et le réseau des TPG sera conséquent.

Quant au projet de Tricouni, il semble qu'il soit pour l'instant bloqué à l'État.

Un membre demande s'il y aura des places Mobility dans les nouvelles constructions, la réponse est affirmative.

Un autre membre demande ce qu'il en est du projet de décharge sur la route de Marsillon. Mme TAGLIABUE explique qu'à l'époque, ce projet avait été accepté par le Conseil municipal, car cette décharge était initialement destinée à permettre, entre autres, l'évacuation des matériaux inertes des chantiers des Grands Esserts et des Crêts à Troinex, ce qui n'est plus d'actualité.

Mme Danièle RIZZO, secrétaire, regrette que le Conseil municipal ait accepté à une voix près l'inscription de cette décharge dans le PDCom des décharges. Mme TAGLIABUE précise qu'il sera possible pour les communiens de réagir lorsque ce projet paraîtra dans la Feuille d'avis officielle et que le Conseil Municipal pourra également se prononcer à ce moment, même si cette décharge a été inscrite dans le PDCom des décharges. Mme RIZZO informe que le comité de notre association a rencontré les autres associations de Veyrier, ainsi que plusieurs associations de Troinex pour échanger à ce sujet, se concerter et être prêt à se coordonner lorsqu'il sera possible de faire opposition.

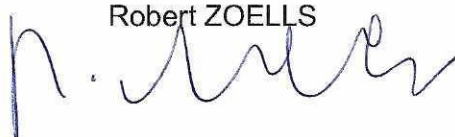
Un membre fait part de toutes ses démarches entreprises pour demander la réfection du tronçon du chemin des Rasses entre l'école rose et la caserne des pompiers. Il regrette que rien ne se fasse car ce tronçon est emprunté par les enfants et est, selon lui, dangereux. Il se demande pourquoi le projet de réfection a été renvoyé en commission et craint que cela retarde encore la réfection de ce tronçon qui est dans un état lamentable. Mme Aline TAGLIABUE et M. Joël JOUSSON lui répondent que le budget a été voté et que la procédure veut que cela soit renvoyé en commission.

Ce membre regrette aussi que la poste se trouve loin du village et parle des difficultés pour s'y rendre. Mme TAGLIABUE dit que la commune avait fait un partenariat avec un commerçant, mais que ce dernier a décidé d'arrêter. La commune a essayé de trouver un nouveau partenaire sans succès. Toutefois, elle informe qu'en en faisant la demande, il y a un service à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer.

Le Président remercie l'assemblée et Mme Aline TAGLIABUE pour ces échanges riches et constructifs et apprécie que des membres soient concernés par la vie du quartier. Il invite l'assemblée à une verrée pour un moment de convivialité.

La séance est levée à 21h00.

Le Président de l'Assemblée :

Robert ZOELLS  


La Secrétaire de l'Assemblée :

Danièle RIZZO  
